

Contentieux pré-électoral

Il faut récuser le premier président de la Cour d'appel

Par JMS

Bongo Ondimba Ali (BOA) a cru bien faire en nommant « son amie d'enfance » Paulette Ayo Mba (épouse Akolly) à la tête de la Cour d'appel de Libreville, au lieu de la militante Sidonie Flore Ouwé. Mal lui en a pris. Cette magistrate hors catégorie s'est mise totalement hors-jeu pour connaître du contentieux sur l'authenticité des actes de naissance de BOA qui va sans aucun doute atterrir sous peu à la Cour d'appel.

Au plus fort de la contestation de la filiation de BOA avec Omar Bongo Ondimba (OBO), Paulette Ayo Mba avait cru pouvoir y aller de son témoignage dans cette vaste opération de falsification de l'histoire. Elle avait affirmé publiquement « avoir joué en 1962 dans les jardins de la présidence » avec BOA. Une déclaration qui avait étonné une grande partie de la famille Léon Mba, restée très discrète sur cette polémique. Une manière maladroite pour « cette amie de jeu d'enfance » d'essayer d'accréditer la thèse de la naissance de

Les jours à venir s'annoncent très chauds pour BOA.

BOA à Brazzaville et d'être venu au Gabon avant 1968. Sauf que cette déclaration sera sans conteste, mise en avant par les avocats de l'opposition pour demander qu'un autre juge, moins impliqué dans la vie de BOA, statue sur cette question. Le tribunal, au regard du Code des procédures civiles, ne pourra pas faire autrement que de leur donner raison.

La « camarade de jeu » de BOA étant hors course, cela signifie-t-il que le juge qui sera amené à se prononcer échappera à l'influence de BOA ? Rien n'est moins sûr. Mais la tournure que prennent les événements à cause de la maladresse de BOA



lui-même n'accorde plus une place centrale à la Cour d'appel comme tous s'y attendaient. La production d'un acte de naissance différent de celui de 2009 est la preuve que BOA se livre à la fabrication de faux et en fait usage. A ce stade, le problème n'est plus tant de savoir si ces actes sont authentiques -- il y a manifestement au moins un faux dans le dernier lot servi --, mais de demander à la Cour d'éclairer comment un citoyen (gabonais) peut disposer de deux actes de naissance différents et en faire

usage. Le juge qui va remplacer « la camarade de jeu », quelle que soit sa relation avec BOA, ne pourra pas se prononcer sur autre chose que cela. D'ailleurs, Ce juge devra approfondir ses investigations pour savoir depuis quand BOA fait usage de faux. Car il a été scolarisé, il est entré dans la fonction publique et a été dix-neuf ans durant, député de Bongoville. La Cour d'appel devrait savoir si ce « faussaire » se livrait déjà à cette activité à cette époque et qui en étaient les complices. Rien à voir avec la question

de sa nationalité d'origine pour laquelle il s'est préparé en fournissant dans son dossier « des pièces qui ne sont même pas demandées ». Il a rendu caduc ce débat et l'a de nouveau orienté sur le faux.

Les jours à venir s'annoncent très chauds pour BOA. Il ne pourra pas trop compter sur « ses amis » qui sont

dans les deux institutions devant se prononcer dès à présent. La Cour d'appel judiciaire et la Cour constitutionnelle. Il leur a enlevé « tout moyen d'agir » en sa faveur par ses nombreuses maladresses. Un présage divin qui annonce la libération définitive du Gabon du joug de BOA et sa bande de profito-situationnistes.

Moukagni-Iwangou :
« La DTE doit marquer ce scrutin »

